



Déposé le 20.06.17

Scanné le _____

Interpellation intitulée «Quand l'Etat de Vaud recommandera-t-il l'applique dentaire canine comme alternative à la muselière ?

17-INT-726

Le parlement vaudois a adopté le 3 décembre 2013 une modification de la Loi sur la police chiens qui permet de proposer l'applique dentaire canine comme alternative à la muselière. Il s'agit d'une invention agréée aux effets positifs démontrés et qui se veut moins traumatisante pour le chien qui la porte et donc plus efficace que la muselière qui rend les chiens plus agressifs. La Loi est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014.

L'applique dentaire est une gouttière en matériau synthétique qui recouvre toutes les canines et les incisives du chien et suffisamment souple et épaisse pour les neutraliser. Elle empêche, en cas de morsure, les lésions par perforation ou lacérations. De plus, le polymère qui se mouille au contact de la salive devient très glissant, un effet qui rend difficile la prise sur une peau nue.

L'applique dentaire comprend deux parties : la plus petite pour les dents de la mâchoire inférieure (partant d'une canine, couvrant les incisives pour arriver à l'autre canine) et la plus grande, analogue, pour les dents de la mâchoire supérieure. »

Les avantages sont nombreux :

- le chien n'est pas entravé, il peut jouer, recevoir une récompense et communiquer.
- le maître n'aura pas de difficultés à faire porter une applique dentaire à son chien, au contraire de la muselière. Selon des tests effectués auprès de 140 chiens, 76% des chiens acceptent l'applique après la première insertion. Seuls 24% des chiens requièrent une période d'adaptation.
- le public voit sa sécurité renforcée. Si la muselière n'est pas acceptée par le chien, le maître a tendance à y renoncer chaque fois qu'il le pourra avec tous les risques que cela comporte. Avec l'applique dentaire, fabriquée sur mesure, acceptée par le chien, la sécurité est assurée et cela peut contribuer à diminuer le sentiment d'insécurité que peut susciter la gente canine.
- lorsque le chien porte l'applique dentaire, sa tentation de vouloir mordre diminue, car il se rend compte que son action n'a pas d'effet. Il est moins nerveux et pacifié, ce qui évite d'autant plus le risque de comportement agressif lorsqu'il rencontre ses congénères.

L'idée de départ acceptée par le parlement était de remplacer la muselière par l'applique dentaire. Le Conseil d'Etat a proposé un compromis en souhaitant laisser au Service vétérinaire le soin de choisir entre l'un et l'autre selon les cas. Il faut constater aujourd'hui que le Service de la consommation et des affaires vétérinaire (SCAV) ignore totalement cette alternative pourtant admise par le parlement.

Selon les statistiques du SCAV, en 2015, le port de la muselière a été ordonné 17 fois. Dans aucun cas, l'applique dentaire n'a été proposée comme alternative. En 2016, le port de la muselière a été ordonné 10 fois. Encore une fois, dans un aucun cas, il n'a été offert la possibilité de pouvoir la remplacer par l'applique dentaire. Ce choix n'avait pourtant souffert d'aucune contestation au moment de l'adoption de loi.

Depuis l'applique dentaire a même fait du chemin avec de nombreuses reconnaissances et certifications.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

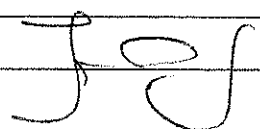
1. Pour quelles raisons, le Service vétérinaire cantonal n'a-t-il pas ordonné l'applique dentaire en lieu et place de la muselière ?
2. Attend-il d'autres certifications, si oui lesquelles ?
3. Quand et à quelles conditions entend-il à l'avenir ordonné l'applique dentaire ?

Vevey, le 19 juin 2017

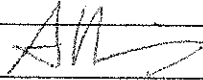
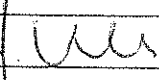
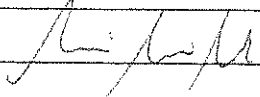
Développement souhaité

Jeanne Christen
JC

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald 	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel 	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme 	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel 	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge 	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele 	Rydlo Alexandre	Züger Eric